



Réussir les projets de RER métropolitains

Le cas des projets transfrontaliers

**Jean-Claude Degand, porte-parole
Objectif RER métropolitains**

Les enjeux des RER métropolitains

- Mettre en place **des offres de transports denses pour le droit à la mobilité** dans les grands bassins d'agglomérations,
- **structurer la transition écologique** : réduire fortement les émissions carbonées, maîtriser l'étalement urbain et contenir l'artificialisation des sols,
- conforter le **pouvoir d'achat** de nos concitoyens,
- un bond pour le développement de la **filière ferroviaire et des mobilités**

Les systèmes RER en Europe

70 systèmes de type RER en Europe

- 17 S-Bahn et 5 trams-trains en **Allemagne**
- 14 réseaux Cercanias en **Espagne**
- 13 RER/S-Bahn en **Suisse**
- Une dizaine de systèmes ferroviaires urbains en **Italie**
- La Scandinavie, l'Autriche, le Portugal, Budapest, Gdansk
- La Elisabeth Line à **Londres** inaugurée en 2022
- **L'Ile-de-France**, 1er réseau européen fait figure d'exception par sa taille

Les systèmes RER en France

- **Quatre systèmes en service** ou dont la mise en place est engagées : Ile-de-France, Périphérie de Genève, Bordeaux, Strasbourg
- Près de **30 bassins d'agglomérations portent une démarche projet** ou ont engagé des études
- De **premières dessertes périurbaines** dans plusieurs agglomérations : Marseille, Nice, Toulouse, Nantes, Rennes, La Rochelle
- Des **trams-trains** dans les bassins de Mulhouse, Nantes, Lyon et en Ile-de-France (4 sites)

Les projets de RER en France

Les projets de RER métropolitains* en France
Avril 2024

*égalements dénommés SERM en référence à la loi n°2023-1269 du 27 décembre 2023 relative aux Services Express Régionaux Métropolitains

RER
— Lignes
■ Gares

Les sites représentés sont les territoires urbains et périurbains qui sont dans l'attraction quotidienne des agglomérations selon la définition de l'INSEE

- RER métropolitains en service ou engagés
- Projets de RER métropolitains à l'étude ou ayant fait l'objet d'études et faisant l'objet d'une demande politique
- Projets faisant l'objet d'une demande politique
- Autres sites répertoriés dans l'étude SNCF Réseau

Réseau existant

- Lignes à grande vitesse (250-320 km/h)
- Lignes à grande vitesse (200-250 km/h)
- Lignes classiques électrifiées
- Lignes classiques non électrifiées

Données INSEE 2020.



Les RER constituent des systèmes complets : 12 points-clés

- 4 critères traduisent **l'intensité de l'offre ferroviaire**
- 4 critères traduisent **un haut niveau d'intermodalité,**
- 4 critères pour **une gouvernance efficace**

Les RER sont des systèmes ferroviaires de haute intensité

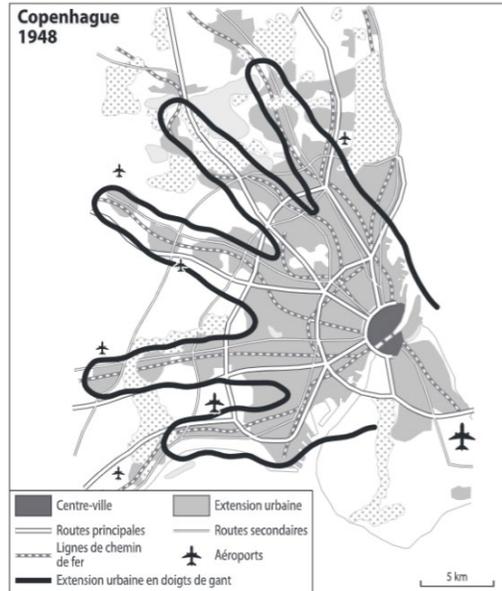
1. des **dessertes cadencées**,
2. une **amplitude élargie** des dessertes
3. des **lignes diamétralisées** : limiter les correspondances et alléger la saturation des gares principales,
4. utilisation de l'**infrastructure ferroviaire modernisée et complétée** de nouvelles gares et des nouveaux tronçons nécessaires,

Les RER en France sont des systèmes d'un haut niveau d'intermodalité et de multimodalité

1. un **pass multimodal** d'un niveau de prix attractif,
2. une **information multimodale** en temps réel,
3. **l'intermodalité et la multimodalité systématisée** avec les autres modes de transport, notamment routiers : cadencements coordonnés et pôles d'échanges multimodaux; autocars express
4. un **système train+vélo** : rabattement vers les gares et emport des vélos dans les trains,

La gouvernance des RER est un point-clé

1. une **responsabilité politique** claire,
2. un **pilotage de projet** efficient,
3. une **exploitation** en qualité
4. des **ressources financières** ad hoc.



Deux conditions politiques déterminantes

- Penser l'aménagement écologique du territoire en **cohérence** avec les projets RER : planification urbaine, écoquartiers, limitation de l'étalement urbain, ZAN et ZFE..
- Au-delà des territoires desservis par les RER, le **droit à la mobilité** doit être pensé avec la même énergie sur l'ensemble du territoire national, avec l'adoption de normes minimales de dessertes et de démarches globales d'axe pour les lignes ferroviaires





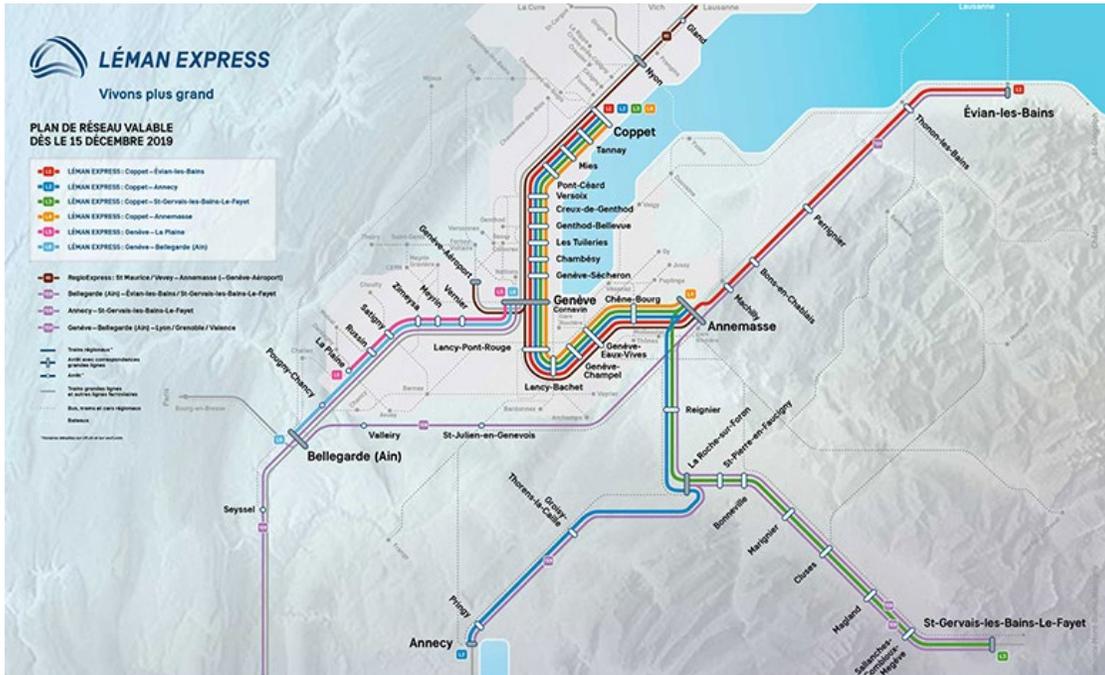
Un cadre législatif renforcé

- La loi SERM (Services Express Régionaux Métropolitains) adoptée le 27 décembre 2023 adoptée dans un **large consensus** est venu renforcer le cadre d'organisation des RER métropolitains
- L'articulation entre les collectivités, et en particulier les **régions et les autorités organisatrices locales de la mobilité** est à la base des projets
- La dimension intermodale et multimodale est particulièrement marquée, notamment en introduisant le **vélo et les lignes de cars express**
- Un processus de **labellisation** dont la première étape s'engage de avril à juin 2024
- La possibilité est introduite de recourir aux moyens techniques et aux outils financiers de la Société du Grand Paris devenue **Société des Grands Projets**

Cadrage stratégique et financier

- A terme, un besoin d'**exploitation** supplémentaire de 1 à 1,5 milliard à financer
- Une enveloppe d'**investissement** de l'ordre de 40 milliards : des renforcements de capacité diffus et quelques grands projets
- Une première étape à échéance rapprochée de **chocs d'offre** en remplissant le graphique aux périodes creuses **(x2)**
- Une deuxième étape à horizon 2030-2035 appuyée sur les **renforcements de capacité (x2)**

Les projets transfrontaliers



- 7 projets soit près d'un projet sur trois
- Contexte général :
 - Des **bassins transfrontaliers d'emploi** existants ... et une volonté de développement économique accélérée souvent partagée
 - **Effet frontière**: des liens interpersonnels plus distants... contrebalancés par un tourisme de découverte de proximité
 - La grande **diversité politique et culturelle** de l'Europe à travers le prisme de projets de la vie quotidienne

Les projets transfrontaliers

- Des **degrés différents de développement** des transports publics
- Des **cadres institutionnels** nationaux différents : nature des autorités organisatrices, relation au fait local, compétences et moyens financiers
- Des régimes d'organisation industrielle qui tendent à se rapprocher, notamment avec **le cap de la mise en concurrence** des opérateurs
- Des **cultures ferroviaires** fortement marquées par le fait national (infrastructure, matériel) et une unification par l'industrie ferroviaire
- Des **réalités sociales** différentes
- Des **réglements d'exploitation** à faire converger,



RER : un concept européen

- Des objectifs de décarbonation partagés à travers le **Pacte vert européen**
- **Les RER jouent un rôle de déclic** pour adresser les enjeux de la transformation écologique: les mobilités, mais aussi les formes urbaines, l'urbanisme commercial et la distribution, l'artificialisation des sols, la biodiversité,
- Mettre en commun plus **d'un siècle de réalisations et de projets RER en Europe** pour avancer plus rapidement à l'échelle de la planète sur les enjeux écologiques
- Aller vers un **financement substantiel** des projets RER **par l'Union Européenne**

Objectif RER métropolitains , un outil fédérateur pour la réussite des projets



- **Fédérer** les différents acteurs concernés : Autorités Organisatrices de la Mobilité, partenaires des systèmes de transports (opérateurs, ingénieries, associations), citoyens et experts
- Contribuer à **l'émergence des projets** dans les territoires concernés
- Mettre en place **un Observatoire** des systèmes RER en service ou en projet en France et en Europe